

REGLEMENT - SAISON 2020/2021

Ce règlement s'adresse à toutes les personnes qui pratiquent une activité à Danse et Vie ainsi qu'à leurs parents si les jeunes sont mineurs : **il est vivement conseillé d'en prendre connaissance.**

1- Début et fin des cours :

! **Début des cours : semaine 37- A partir du lundi 7 septembre 2020.**

! **1 SEULE SEMAINE DE COURS D'ESSAI : Semaine 37 – 1 essai 5€ (sauf pour les enfants) déductible de la cotisation.**

! **Fin des cours : samedi 3 juillet 2021.**

! Sauf sur la période des vacances de la Toussaint, il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires (hormis si des cours sont à rattraper suite à l'absence du professeur).

2- Modification éventuelle

Pour tout changement et/ou annulation d'un cours, vous en serez informé, dans la mesure du possible, par une note affichée à la porte de la salle de cours ou **par mail ou sms de préférence.**

L'association se réserve le droit de modifier le planning, c'est-à-dire modifier un horaire, fermer un cours qui n'aurait pas assez de participants, créer un cours supplémentaire, dans la limite des disponibilités.

3- Paiement et engagement financier

Le paiement est effectué à l'inscription. Différents moyens existent : chèques, espèces, coupons sport, chèques vacances.

! Pour les chèques, il est possible de payer en une fois, et jusqu'à 3 fois sans frais. Dans ce cas, les chèques sont remis lors de l'inscription et les encaissements sont échelonnés de la façon suivante : mi-octobre, mi-décembre et mi-février.

! En cas de paiement en espèces, l'intégralité du montant est à régler le jour de l'inscription et un reçu vous sera remis sur demande.

! Pour une inscription à compter des mois autres que septembre, janvier et avril, l'année ou les trimestres sont dus en entier.

! **Un remboursement partiel (calcul au prorata de la durée de présence aux cours) peut être obtenu dans les seuls cas suivants : motif professionnel sur justificatif, problèmes de santé justifiés par un certificat médical datant de moins d'1 mois. Aucun remboursement ne sera effectué après les vacances de printemps.**

4- Responsabilité / Certificat médical / Autorisation parentale

! Pendant les heures de cours, vos enfants sont sous la responsabilité du professeur.

! En dehors des heures de cours, vos enfants sont ***sous votre responsabilité***. Pour leur sécurité, vous devez les accompagner à la porte de la salle à chaque début et fin de cours. Assurez-vous de la présence du professeur.

! **Lors du gala annuel de fin d'année, vos enfants sont *sous notre responsabilité* lors de l'entracte.**

! Le certificat médical est obligatoire pour pratiquer les activités danse et sport. Vous devez l'apporter dès le 1^{er} cours. Dans l'attente d'un rendez-vous chez votre médecin, l'association vous fera signer une décharge en annexe de ce règlement qui sera valable pour tous les cours de l'année.

! Dans le cas où un accident surviendrait pendant l'activité, nous demandons une autorisation parentale afin de pouvoir faire intervenir les pompiers. (Case à cocher sur fiche d'inscription).

! Pour la réalisation de photos, d'un DVD, et de tout support de communication, nous demandons également une autorisation (case à cocher sur fiche d'inscription).

5- Spectacle de fin d'année et autres manifestations

2021 : Gala au Théâtre Senghor au May sur Evre :

! **Représentations : samedi 5 juin à 20h30 et dimanche 6 juin à 15h.**

! Au cours de la saison, l'association s'investit sur différents événements (Sport en famille, Show les danses, Forum des associations, ...). Vous en serez informés et serez sollicités pour apporter votre éventuel soutien et votre participation.

6- Tenue vestimentaire

Chacun doit porter une tenue adéquate à la pratique de son activité.

A noter : dans tous les cas, les chaussures de ville sont interdites. Chaque élève est prié de se déchausser et de revêtir la tenue adéquate avant de pénétrer sur le parquet de la salle de danse.

7 – Respect des uns et des autres

! Les activités ne sont pas une compétition, ce sont des activités de loisirs où chacun évolue selon ses capacités.

! Les pratiquants, ainsi que leurs parents, se doivent le respect. Les personnes irrespectueuses et n'acceptant pas de changer leur comportement pourraient se voir exclues de l'activité sans remboursement possible.

! Les téléphones portables doivent être éteints. L'association n'est pas responsable des vols.

! La salle située au 14 rue de Beauregard est aussi votre salle. Chaque semaine, des bénévoles y font le ménage (entrée, vestiaire, sanitaire, parquets et miroirs). Merci de bien vouloir respecter leur travail.

! Si besoin des poubelles sont à votre disposition, et pour rappel, sauf goûter exceptionnel, à l'initiative des professeurs, aucune nourriture n'est tolérée dans l'enceinte des locaux.

8 – Contact association

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au **07 71 21 01 92** ou par mail à l'adresse suivante : **danseetviecholet49@gmail.com**

L'équipe de Danse et Vie reste à votre disposition.